

**DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 25 avril à 9 heures 45, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, Président du CCAS.

Etaient Présents : BELMONTE Agnès - BODEAU Stéphanie – CARPENTIER Dominique-
DESFORGES Murielle -LELEU Sabrina - MICHON Emmanuelle –
VELUT Marie-Pierre

BOURDIER Sylvain -DA SILVA Nicolas -- MIGEON Thierry - PASSAT
Alain – PAUPERT Jean

Excusés : FERRANDON Armand

**X POLE ACTION SOCIAL DOMICILIATION -REGLEMENT INTERIEUR MISSION DE
DOMICILIATION**

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable et leurs ayants droit :

- D'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux
- De regrouper à une même adresse le suivi des différents droits sociaux.

Il s'agit d'une obligation légale des CCAS, en application de l'article L.264 1 du code de l'action sociale et des familles. Si la réglementation, en particulier l'article R 123-20 du CASF, encadre relativement précisément la mise en œuvre de ce droit, il n'en demeure pas moins qu'un règlement intérieur s'avère nécessaire pour fixer un cadre au dispositif de domiciliation administrative.

Au regard des demandes de domiciliations administratives reçues au sein du CCAS (41 domiciliés et 17 ayant droit au 15 avril 2026), il convient de clarifier le fonctionnement, en particulier la gestion du courrier, et de préciser quelques obligations pour les bénéficiaires de cette mission.

C'est l'objet du projet de règlement intérieur ci annexé , et qu'il vous est proposé d'adopter, avec une mise en œuvre à compter du 30 avril 2026.

.....
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le règlement intérieur ci- après annexé, qui prroduira ses effets à compter du 30 avril 2026.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Au Registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président du C.C.A.S.,**

